

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En vertu de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, le vote inscrit sur la motion dont la Chambre est saisie est reporté au premier rang des ordres du gouvernement pour la séance de demain.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je demanderais à un député ministériel de nous donner un aperçu de nos travaux pour demain.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, demain, nous commencerons par prendre le vote qui a fait l'objet d'un ordre de la Chambre cet après-midi. Nous avons l'intention de mettre ensuite en délibération les mesures concernant les associations coopératives, du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Nous appellerons ensuite le bill concernant la «Buffalo and Fort Erie Bridge Company», puis le bill sur l'indemnisation des marins marchands et, enfin, la mesure sur l'emballage et l'étiquetage. Il se peut que nous fassions plus tard une autre déclaration en ce qui concerne les travaux de mercredi.

M. Basford: Il faut aussi étudier la loi sur les poids et mesures.

Une voix: Dix heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LES RÉPERCUSSIONS DE LA FERMETURE DE CERTAINES BASES MILITAIRES

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, le 26 octobre, j'ai demandé au ministre de l'Expansion écono-

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

mique régionale (M. Marchand) s'il rendrait public le rapport de son ministère sur les répercussions économiques régionales de la fermeture de certaines bases militaires. Voici ce que le ministre a répondu:

...il n'est pas question qu'il y ait rapport public. Cependant, cette question est à l'étude depuis que le cabinet a décidé de fermer les deux bases et, d'ailleurs, je dois me rendre au Manitoba très prochainement pour étudier, de concert avec le gouvernement du Manitoba, les meilleurs moyens de remédier aux conséquences fâcheuses de la fermeture des deux bases.

Trois traits sont à relever dans la réponse du ministre. Premièrement, nous ignorons toujours s'il existe un rapport sur les répercussions économiques régionales de la fermeture des bases—bien que je tiens de bonne source qu'il en existe un. Si toutefois il n'en existe pas, j'estime que cela révèle une grave négligence et un terrible manque de collaboration interministérielle de la part du gouvernement. Deuxièmement, s'il existe un rapport, le ministre a décidé de ne pas le rendre public; et enfin, le ministre projette d'aider les régions en cause pour remédier aux effets adverses sur leur économie.

Pour ce qui est du troisième point, monsieur l'Orateur, j'admets que le ministre a été des plus obligeants et si les résultats sont à la hauteur de son esprit de collaboration, nous en serons des plus heureux. Toutefois, je dois aussi dire, n'en déplaise au gouvernement, que ses offres d'aide pour réaliser le relèvement économique sont sans rapport avec la question, car les citoyens sont en droit d'attendre rien de moins de la part de leur gouvernement. Ils ont droit à l'aide que le gouvernement est prêt à leur offrir.

J'aimerais m'attacher à la deuxième question, à savoir le refus apparent du ministre de publier les renseignements permettant au public et, surtout, aux habitants des régions touchées, de porter un jugement valable sur une décision gouvernementale qui marque profondément la structure socio-économique de plusieurs localités du pays. A titre d'exemple, j'aimerais citer les répercussions de la fermeture de la base militaire de Gimli sur les gens de cette localité et sur l'économie de la région d'Interlake. La fermeture veut dire que cette région perdra plus de 7.3 millions de dollars en salaires et 35 p. 100 des dépenses fédérales qui y sont affectées. La fermeture de la base entraînera une diminution démographique à Interlake, principalement dans la municipalité rurale de Gimli, en raison du départ des militaires et des personnes à leur charge. Le nombre total des personnes en cause est de 2,394, soit quelque 42 p. 100 de la municipalité rurale de Gimli dont la population totale était de 5,660 habitants. Ces chiffres sont exacts d'après les hauts fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale.

En un mot, Gimli lutte pour sa vie et l'économie de la région d'Interlake. On a asséné un dur coup à une région choisie par les gouvernements fédéral et provincial pour faire l'objet d'une attention toute spéciale du point de vue de l'expansion régionale. De ce fait, il est logique que les gens touchés exigent de savoir comment et pourquoi on a décidé de faire ainsi souffrir la région. Ils veulent savoir sur quels critères on s'est fondé pour décider de fermer cette base. Ils veulent voir les études qui sont